



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-Verbal n° 15

Réunion du :	Mardi 14 FEVRIER 2023
Présidence :	M. Gérard IVORA
Secrétaire :	M. Antoine MANCINO
Présents :	MM. André ABLARD – Gérard BORGONI – Albert DI-RE – Jean-Paul RUIZ – André VITIELLO

CORRESPONDANCES :

Ligue Méditerranée :

CRTIS le 07 Février 2023 : Séminaire CRTIS / CDTIS les 12 & 13 Avril 2023 : noté
LMF TERRAINS le 09 Février 2023 : Demande rendez-vous travaux La Valette : noté
LMF TERRAINS le 10 Février 2023 : Accord CRTIS pour demande rendez-vous travaux La Valette : noté
LMF TERRAINS le 13 Février 2023 : Classements CRTIS éclairages Stades G. Mocquet 1&2 de La Garde : noté
LMF FAFA le 13 Février 2023 : Demande convention à la suite de FAFA Mairie de Saint-Maxime : noté

Divers :

CLUB « RC LA BAIE » le 06 Février 2023 : Demande de fixer un rendez-vous avec les communes pour un projet infrastructure à La Croix Valmer : noté
MTPM le 07 Février 2023 : Demande le classement du Stade Léo Lagrange 4 de Toulon : noté
MAIRIE DE FREJUS le 08 février 2023 : Demande d'étude éclairage Stade Base Nature 1 : noté
MAIRIE DE LA VALETTE le 08 Février 2023 : Demande rendez-vous suite travaux sur Stade : noté
MAIRIE DE SAINTE MAXIME le 14 Février 2023 : Demande de renseignements sur la convention pour FAFA : noté

COURRIERS ENVOYES :

Divers :

DISTRICT DU VAR le 07 Février 2023 : Séminaire CFTIS les 12 & 13 Avril 2023
CLUB « RC LA BAIE » le 07 Février 2023 : En attente d'une demande pour fixer un rendez-vous avec les communes pour un projet sur La Croix Valmer
MAIRIE DE SAINTE MAXIME le 13 Février 2023 : Demande de retour de la convention FAFA
MAIRIE DE SAINTE MAXIME le 14 Février 2023 : Réponse concernant la convention FAFA

« Il est rappelé aux clubs, aux propriétaires privés et aux collectivités locales que seules les installations d'éclairage conformes au présent règlement peuvent être utilisées en compétitions officielles.

Ainsi les installations d'éclairage des terrains de football utilisées pour l'organisation, fixée dans des Règlements qui leur sont propres, des compétitions officielles sont classées en cinq niveaux : E.1 à E.5.

Le même texte précise que toutes les installations existantes niveau E Foot A11, puissance 100 lux pourront être utilisées pour les compétitions officielles district.

Le Comité de Direction informe les clubs que la situation des installations doit être régularisée au plus tôt.

Les rencontres ne seront plus autorisées sur les stades qui ne n'auront pas été classifiés.



La liste des terrains dont l'éclairage est classé peut être consultée sur la page d'accueil du District – rubrique « informations générales – Liste des terrains et Installations Sportives.

*Prochaine réunion
Mardi 21 Février 2023*

**Le Président : Gérard IVORA
Le Secrétaire : Antoine MANCINO**